

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2013

Le QUINZE NOVEMBRE DEUX MILLE TREIZE à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CASSIEN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel CHARAMELET, Premier adjoint.

Étaient présents: Daniel AILLOUD, Sylvie BURLON, Daniel CHARAMELET Michèle DESCOTES, Christine FESTAZ, Brigitte GALLOIS, Bernard GERMAIN, Guy GUILMEAU, Max JOSSERAND, Marie-Geneviève MOREAU, Christine MOULIN, Fabien SILLON.

Étaient absents : Maurice BERTHET, Frédérick COTTAVE ; Alain BERTHET a donné pouvoir à Christine FESTAZ

Date de convocation : 08 novembre 2013

Ordre du jour : 1- Affaires Financières : location et tarification des bâtiments communaux, le point sur la consommation des crédits 2013 2- Écoles : compte rendu conseil d'école 3- Voirie: Info sur chemin des Croix 4-CAPV : infos diverses 5- Urbanisme : dossiers examinés, 6- Divers

Secrétaire de séance : Christine FESTAZ

Date d'affichage du compte-rendu : 23 novembre

2013

Après lecture, le compte-rendu de la séance du 18 octobre 2013 est approuvé

DELIBERATION 2013-038--TARIFICATION LOCATION DE LA SALLE SOCIO CULTURELLE

Après en avoir délibéré, le conseil FIXE les tarifs de location de la salle socio-culturelle à compter du 1^{er} janvier 2014 comme suit et accorde la **gratuité aux associations locales** :

GRANDE SALLE ET PETITE SALLE :

* Location aux particuliers habitant la commune (justifiant d'une taxe d'habitation ou d'un taxe FNB) ou aux entreprises locales (sur présentation de l'extrait KBis)=

* 300 € si location * pour mariage (du vendredi 16 h au lundi 8 h)
* ou du samedi 10 heures au lundi 8 heures

* 150 € si location du vendredi 16 heures au samedi 10 heures

* Réveillon du Nouvel An = 300 €

* acompte de 100 € à la réservation

* Location aux associations n'ayant pas leur siège à la mairie de ST CASSIEN mais dans une des communes de la CAPV :

* 150 € si location du samedi 10 heures au lundi 8 heures

* 75 € si location du vendredi 16 heures au samedi 10 heures

* Réveillon du Nouvel An = 800 €

* Payable à la réservation

* Location aux particuliers extérieurs, entreprises extérieures, associations hors territoire CAPV :

* 800 € si location * pour mariage (du vendredi 16 h au lundi 8 h)
* ou du samedi 10 heures au lundi 8 heures

* 400 € si location du vendredi 16 heures au samedi 10 heures

* Réveillon du Nouvel An = 800 €

* acompte de 300 € à la réservation

* Pour les Assemblées Générales : gratuité pour les associations ou autres organismes

RAPPEL : POUR CHAQUE TYPE DE LOCATION LES CAUTIONS RESTENT DUES :

Caution pour dégradations :	800 €
Caution pour défaut d'entretien :	200 €
Caution pour clés :	100 €

PETITE SALLE SEULE :

Location uniquement aux associations, entreprises, collectivités locales, organisme de formation pour des réunions ou activités sans but lucratif.

Durée = 24 HEURES Caution = 300 € Location = 100 € pour les extérieurs, Gratuit pour les locaux

DELIBERATION 2013-039-- DECISION MODIFICATIVE N°7 - BUDGET 2013

L'inscription des crédits ci-dessous est approuvée par le conseil municipal.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6288 autres services extér.		3500.00
R 70688 autres prest de service		3500.00

**DELIBERATION 2013-040--LOCATION DU GYMNASSE André GUILLERMOZ PAR LE LP
LES GORGES**

La commune a été saisie d'une demande du Lycée Professionnel des Gorges à VOIRON pour l'utilisation du gymnase André GUILLERMOZ pour les activités d'éducation physique de ses élèves le mardi, le jeudi et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45 du 19/11/2013 au 27/05/2014)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DONNE un avis favorable à cette demande,
- FIXE le coût de la location à 13 € 50 (treize euros 50) de l'heure,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

La séance est levée à 21 h

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Maurice BERTHET	ABSENT		
Daniel CHARAMELET		Michèle DESCOTES	
Daniel AILLOUD		Christine FESTAZ	
Christine MOULIN		Brigitte GALLOIS	
Guy GUILMEAU		Bernard GERMAIN	
Alain BERTHET	Pouvoir à C.FESTAZ	Marie-Geneviève MOREAU	
Sylvie BURLON		Max JOSSERAND	
Frédéric COTTAVE	ABSENT	Fabien SILLON	

